

## Proposition de communication

Axe 2 : Les politiques de lutte et/ou de prévention autour des nouvelles problématiques éducatives

La surveillance et le maintien de la discipline dans l'enseignement secondaire public français : un régime disciplinaire en mutation

Nous nous proposons dans notre contribution d'interroger la surveillance et le maintien de la discipline actuels dans l'enseignement secondaire public français. Leur forme et contenu éducatifs dépendent des époques et des « évolutions politiques et sociales », comme le soulignait Fernande Secler-Riou<sup>1</sup> à propos de l'éducation. Nous avançons l'idée que dans leur évolution, la surveillance et le maintien de la discipline connaissent aujourd'hui une mutation qui, loin d'être anodine, reconfigure et redéfinit le régime disciplinaire de certains établissements de l'enseignement secondaire public. Nous nous interrogeons en conséquence sur la nature, les finalités et les mécanismes de fonctionnement de ce régime disciplinaire métamorphosé et distinct de celui qui le précède et avec lequel nous le supposons être en antagonisme.

Nous montrerons que les représentations et pratiques professionnelles des assistants d'éducation (2003), contrairement à celles de leurs prédécesseurs les maîtres d'études (1802), les maîtres répétiteurs (1853) et les maîtres d'internat et surveillants d'externat (1937/38), s'inscrivent dans le « traitement social » des « situations-problèmes » sous-jacentes aux transgressions disciplinaires, l'intégration scolaire puis sociale ne se faisant plus exclusivement par l'observation de la règle, comme l'affirmait Emile Durkheim<sup>2</sup>. A la suite des travaux menés par Benjamin Moignard<sup>3</sup> et du constat dressé par Anne Barrère<sup>4</sup>, nous montrerons que ces pratiques rejoignent celles de nouveaux et divers intervenants au sein d'établissements que rend possible la création, depuis l'apparition des notions de lutte contre la violence et l'insécurité, de dispositifs dits d'inclusion/exclusion. Des dispositifs en charge d'élèves en exclusion qui, en favorisant le regard d'institutions diverses à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement scolaire, étendent la surveillance et le maintien de la

<sup>1</sup> Fernande Secler-Riou, *La discipline et l'éducation. Du dressage à l'autonomie*, Paris, Ed. Bourellet, 1946.

<sup>2</sup> Emile Durkheim, *L'éducation morale*, Paris, PUF, 1992 (première édition, Paris, Librairie Félix Alcan, 1934).

<sup>3</sup> Benjamin Moignard. *Les exclusions temporaires des collégiens en France. Une routine punitive*, International Journal of Violence and Schools, 2015, 15, pp.119-141.<<http://www.ijvs.org/3-6218-International-Journal-of-Violence-and-Schools-Journal-International-sur-la-Violence-et-l-Ecole.php>>. <hal-01228707>

<sup>4</sup> Anne Barrère, « Les établissements scolaires à l'heure des "dispositifs" », *Carrefours de l'éducation*, 2013/2 (n° 36), p. 9-13, DOI 10.3917/cdle.036.0009.

discipline à des espaces et temporalités jusque là interdits. Ces dispositifs qui agissent dans le « traitement social » des transgressions disciplinaires sont toutefois et paradoxalement fondés sur des logiques politico-sécuritaires dont la nature éducative relève du juridico-morale.

Nous concluons en faisant observer que les mécanismes de fonctionnement de la nouvelle gestion disciplinaire des indisciplines font d'un pouvoir disciplinaire autrefois vertical, producteur d'une discipline passive et reproducteur de la norme, un pouvoir transversal et réticulaire relevant d'une « société de contrôle », comme entrevu par Michel Foucault<sup>5</sup> et affirmé par Gilles Deleuze<sup>6</sup>, mais que nous pensons « social » car répondant à une « souffrance », telle que définie ailleurs par Alain Ehrenberg<sup>7</sup>.

Les résultats de recherche de cette contribution sont tirés d'une thèse<sup>8</sup> dont l'approche scientifique est socio-historique, autrement dit, qui repose sur une enquête empirique et historique et ce, afin de rendre intelligible les faits sociologiques du présent à la lumière de données historiques selon la méthode « régressive-progressive » d'Henri Lefèbvre<sup>9</sup>. Cette approche a pour cadre théorique et conceptuel l'Analyse institutionnelle dont l'intérêt ici est de repérer et d'analyser les moments d'inflexion et d'institutionnalisation découlant de la résolution d'antagonismes entre instituants et institués<sup>10</sup> et ayant marqué l'évolution du régime disciplinaire de l'enseignement secondaire public.

---

<sup>5</sup> Michel Foucault, *Le nouvel ordre intérieur*, colloque organisé par le département Anglo-américain, avec les interventions de H. Dalle, L. Casamayor, L. Joinet, « Le nouvel ordre social », partie 3, filmé du 22 au 24 mars 1979, Numérisation, restauration et montage, BESNARD P., Labo VAO/2009, [www.archives-video.univ-paris8.fr](http://www.archives-video.univ-paris8.fr)

<sup>6</sup> Gilles Deleuze, *Pourparlers, 1972-1990*, Paris, Les Editions de Minuit, 2007.

<sup>7</sup> Alain Ehrenberg., *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Paris, Odile Jacob, 1998.

<sup>8</sup> Morad Amrouche, *La surveillance et le maintien de la discipline dans l'enseignement secondaire public. Des maîtres d'internat du 19<sup>e</sup> siècle aux dispositifs d'aujourd'hui : une fonction problématique*, Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Antoine Savoye (Dir.), Université Paris8-Vincennes-Saint-Denis, 2015.

<sup>9</sup> Henri Lefèbvre, « Perspectives de la sociologie rurale », dans : *Du rural à l'urbain*. Textes rassemblés par Mario Gaviria, Editions Anthropos, Troisième édition, pp. 63-78. Texte précédemment paru dans *Les Cahiers Internationaux de sociologie*, 1953.

<sup>10</sup> René Lourau, *L'analyse institutionnelle*, Paris, Editions de Minuit, coll. « Arguments », 1970. Voir également Antoine Savoye « Du passé faisons l'analyse. Le traitement de l'histoire », dans : *Perspectives de l'Analyse institutionnelle*, R. Hess et A. Savoye (dir.), Méridiens Klincksiek, 1988, pp. 153-164.